

Demande d'acte de naissance

Dans le but de protéger le secret de la vie privée et de réduire les tentatives de fraude, dont l'usurpation d'identité, les conditions de délivrance des copies intégrales ou des extraits avec filiation des actes de naissance ont été modifiées par le décret n° 97 852 du 16 septembre 1997.

Attention : la Ville de Pont-Evêque ne délivre pas et ne retourne pas d'acte sur demande par courriel.

Demandeur

Nom : Prénom :

Adresse actuelle :

Téléphone :

A quel usage est destiné ce document :

Lien de parenté avec la personne dont vous demandez l'acte :

Etat civil de la personne concernée

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Date et lieu du mariage :

Date et lieu du divorce :

NB : si l'acte demandé est celui de votre père ou votre mère, merci de nous joindre la copie du livret de famille.

Filiation : renseignements obligatoires pour obtenir une copie intégrale de l'acte de naissance.

Nom et prénom du père :

Nom de jeune fille et prénom de la mère :

Date de la demande :

Signature obligatoire :

Document à télécharger, à compléter, à imprimer et à renvoyer à :
Mairie de Pont-Evêque – Place Claude Barbier – 38780 Pont-Evêque

Ou par Fax au 0474572883

Veuillez joindre à cet imprimé une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse si envoi postal.